

assumera, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, 75 p. cent des dépenses qu'entraînent l'acquisition et l'aménagement des terrains à des fins de construction domiciliaire; les profits et pertes d'une telle entreprise sont partagés selon le même rapport de 75-25 p. cent par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La municipalité peut se charger de doter le terrain acheté de services d'utilité publique. Ce terrain peut être vendu en parcelles aux futurs propriétaires de maisons ou à des entrepreneurs en bâtiment. Dans certaines régions, en vertu d'une entente fédérale-provinciale semblable, on peut réunir des terrains vierges en prévision de futurs aménagements.

Toujours en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, des prêts allant jusqu'à 90 p. cent du coût d'acquisition des terrains et de leur viabilisation* à des fins de construction domiciliaire (logements subventionnés par l'État et autres) peuvent être consentis à une province, à une municipalité ou à un organisme de logements subventionnés.

La construction de logements, industrie importante

Au Canada, la construction de logements constitue à l'heure actuelle une industrie importante à laquelle s'adonnent des entreprises de bâtiment qui emploient de 10 à 1 000 hommes ou plus et visent la construction en série. Les grandes entreprises de construction réalisent des économies souvent impossibles à celui qui construit une maison sur un modèle unique, selon les exigences du client.

Ces grandes entreprises peuvent bâtir de 50 à 300 maisons, ou davantage, à la fois, sur un vaste terrain acquis à cette fin et subdivisé en parcelles. Il s'agit parfois de bâtir tout un quartier avec écoles, églises, magasins, parcs et terrains de jeux, rues asphaltées, trottoirs — les travaux englobant l'installation souterraine des services d'utilité publique.

Construction en hiver

Autrefois, les travaux de construction cessaient pour ainsi dire durant tout l'hiver, car le froid rigoureux empêchait l'utilisation des méthodes de construction traditionnelles. Au cours des dernières années, l'industrie du bâtiment et le gouvernement fédéral ont conjugué leurs efforts pour trouver une solution au problème et permettre ainsi aux

*La viabilisation consiste à munir un terrain (destiné à la construction) des équipements nécessaires: canalisations d'eau et d'électricité, égouts, voirie, etc.